



**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

Saint-Étienne, le **- 7 JUIN 2021**

Affaire suivie par : Pierre ADAM  
Service Action Territoriale  
Unité : Mission Déplacements Sécurité  
Tél. : 04 77 43 80 61  
Courriel : pierre.adam@loire.gouv.fr

Messieurs les coprésidents,

Par courrier du 6 mars 2021, vous me sollicitez dans la perspective que la procédure de déclaration d'utilité publique à venir dans le cadre de la future déviation de la RD 500 soit la plus courte possible et que l'État prenne sa part à son financement. Vous sollicitez en outre que des mesures de déviation routière soient prises, en particulier pour les poids lourds, dans l'attente.

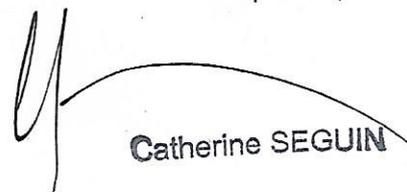
Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer dans le cadre du comité de pilotage organisé par le conseil départemental de la Loire (CD 42), en responsabilité sur ces sujets, l'État est, et restera, mobilisé pour accompagner le projet de déviation porté par le département.

Cette mobilisation de l'État s'incarne tant dans la dimension financière pour l'échangeur de la croix bleue (partagé en trois tiers du financement des études : État, CD et SÉM ; échanges en cours sur les financements ultérieurs des études et travaux), que dans l'ingénierie administrative spécifique qui sera mise en œuvre par l'État lorsque les procédures auront été engagées par le CD 42.

Pour ce qui concerne l'éventuelle déviation, l'État sera, là aussi, présent pour accompagner la mise en œuvre des décisions qui seront prises par les collectivités disposant de la compétence juridique, notamment pour l'organisation des contrôles de police.

Veillez agréer Messieurs les coprésidents, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,



Catherine SEGUIN

Association de défense des riverains  
du boulevard Fayol à Firminy  
Elisabeth TYR  
37 bis rue des Perrières  
42 700 FIRMINY